

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-5/09

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

OBJET : Modification de la sectorisation des collèges La Pyramide et Saint-Louis de Lieusaint.

Un nouveau groupe scolaire a ouvert sur la commune de Lieusaint à la rentrée 2010. En vertu de sa compétence de sectorisation, le Conseil général doit déterminer le collège de rattachement du périmètre de recrutement de cette école pour la rentrée 2011.

Les deux collèges de Lieusaint se trouvent en situation de sous-effectifs. Sectoriser entièrement la nouvelle école sur un des deux collèges provoquerait une perte d'effectifs pour l'autre collège, ce qui aurait des répercussions sur le fonctionnement des établissements.

Il est donc proposé de faire une sectorisation à la rue afin de mieux équilibrer la répartition des élèves de la commune sur les deux collèges.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L 213-1 du Code de l'Éducation,

VU l'avis favorable du CDEN du 7 décembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

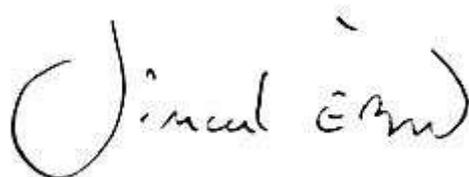
VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De sectoriser les collèges de Lieusaint, à compter de la rentrée scolaire 2011, comme indiqué en annexe à la présente délibération.
Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ